



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 10 - JUILLET 2011**

PUBLIE LE 28 JUILLET 2011

# SOMMAIRE

## Préfecture de l'Aude

### pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2011206-0005 - Arrêté préfectoral donnant délégation de signature à M. Philippe GUISSSET, Lieutenant- Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude pour la signature des conventions entre l'Etat et les bénéficiaires d'un service d'ordre

..... 1

PREFECTURE DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° 2011206-0005 donnant délégation de signature à M. Philippe GUISSSET, Lieutenant-Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude pour la signature des conventions entre l'Etat et les bénéficiaires d'un service d'ordre**

Le préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation de programmation relative à la sécurité, notamment son article 23 ;

VU le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010 modifiant le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2010-1298 du 28 octobre 2010 portant attribution de produits au budget du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, en application du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU le décret du 25 mars 2009 portant nomination de Mme Anne-Marie CHARVET en qualité de préfète de l'Aude ;

VU l'ordre de mutation n° 43500 du 26 avril 2011 du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration nommant M. le Lieutenant-Colonel Philippe GUISSSET, commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude à compter du 1er août 2011 ;

VU l'arrêté du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales du 28 octobre 2010 portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et de l'article 1er du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté conjoint du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

VU la circulaire du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 8 novembre 2010 relative à la facturation de certains services d'ordre ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur le Lieutenant-Colonel Philippe GUISET, commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude, à l'effet de signer les conventions relatives à l'exécution des prestations de service d'ordre au bénéfice de tiers effectuées par les forces de gendarmerie nationale pour les événements se déroulant exclusivement en zone de gendarmerie.

### ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Lieutenant-Colonel Philippe GUISET, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté est donnée à Monsieur le Lieutenant-Colonel Lucien BARTH, commandant en second.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2011, date à laquelle l'arrêté préfectoral n° 2011104-0011 du 14 avril 2011 sera abrogé.

### ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, le sous-préfet, directeur de cabinet et le lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, **27 JUIL. 2011**

Le Préfet,

  
Anne-Marie CHARVET